

Commune de Forel (Lavaux)
PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION
PLAN D'AFFECTATION FIXANT LES LIMITES DE CONSTRUCTION
PLAN DE DÉLIMITATION DE L'AIRE FORESTIÈRE
 Cornes de Cerf
 échelle 1:1'000

Approuvé par la Municipalité
 le: Le Syndic: Le Secrétaire:

Soumis à l'enquête publique
 du: 17.09.02 au: 17.10.02
 Le Syndic: Le Secrétaire:

Soumis à l'enquête complémentaire
 du: 04.04.03 au: 05.05.03
 Le Syndic: Le Secrétaire:

Adopté par le Conseil communal de Forel
 dans sa séance du: Le Président: Le Secrétaire:

Approuvé par le Département des Infrastructures
 le: Le Chef du Département:

urba
plan

mai 2003
 0066-PGA-CornesCerf-18.05.02-AMW/ica



Légende

PLAN D'AFFECTATION

- Zone de village
- Zone de villas
- Zone d'équipements publics
- Zone d'intérêt général
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Aire forestière selon délimitation des forêts du 12.10.01
- Principe d'accès et de desserte
- Cheminement piétonnier à créer (tracé indicatif)
- Plan de quartier légalisé
- Espace réservé pour les plantations (env. 10 m)

PLAN D'AFFECTATION FIXANT LES LIMITES DE CONSTRUCTIONS

- Limite maintenue
- Limite nouvelle
- Limite radiée
- Front d'implantation obligatoire
- Bande d'implantation obligatoire
- Limite des constructions secondaires

Plan établi sur la base des données cadastrales par J. Vautier, géomètre officiel àully.